

# Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027

Assemblées publiques 3 et 4 mai 2022





### Notre vision

« Être le leader québécois de la gestion des matières résiduelles en mobilisant et en accompagnant les citoyens à tendre vers le Zéro déchet par le biais de programmes performants et innovants »



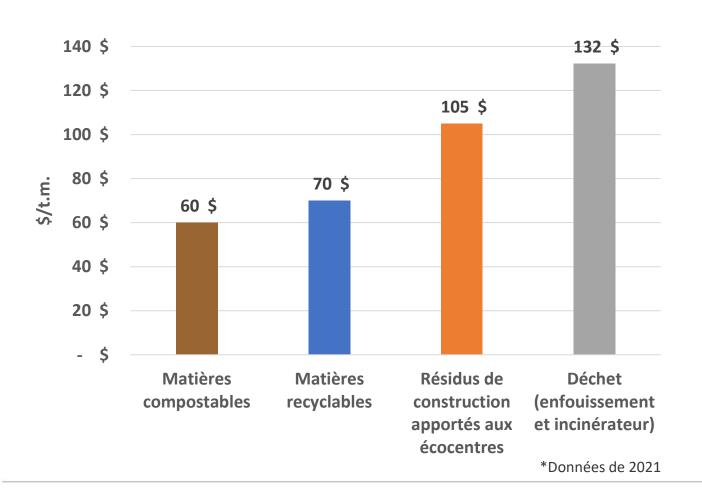
# Politique environnementale Engagement phare

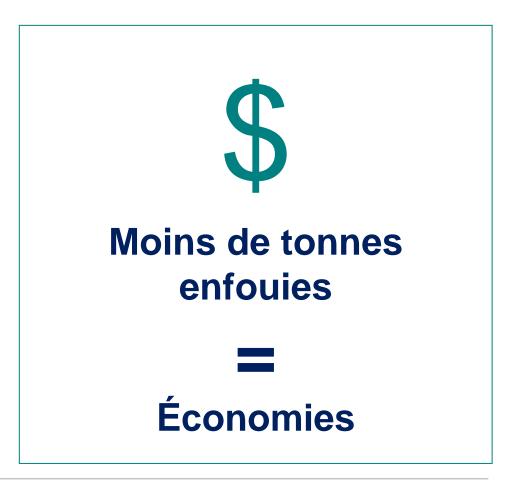
1 – Mobiliser la collectivité	8 – Développer les parcs
2 – Verdir la ville	9 - Bonifier le réseau de transport actif
3 – Résilience et adaptation aux changements	10 – Améliorer le transport collectif
climatiques	11 – Réduire les GES associés au transport
4 – Tendre vers une communauté Zéro Déchet	12 – Améliorer les pratiques municipales
5 – Accroître les aires de conservation	13 – Développer l'agriculture urbaine
6 - Protéger les milieux humides et hydriques	14 – Minimiser les nuisances
7 - Consommation responsable d'eau	15 – Consommation responsable des biens et services

Le PGMR s'inscrit dans la Politique environnementale

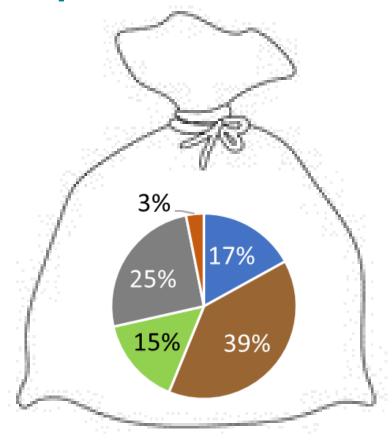


## Réduire les déchets, c'est payant!





## Le potentiel de réduction



En 2019, 57 600 tonnes de déchets

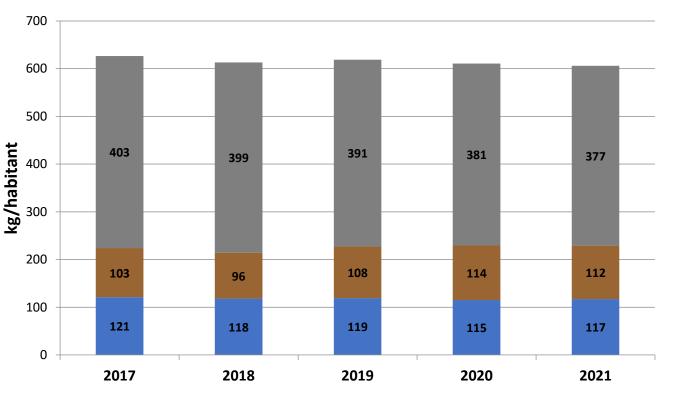
...dont plus de **70 %** est valorisable!

Il y a encore du travail à fa<u>ire</u>

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Matières potentiellement valorisables (textiles, bois, etc.)
- Déchets ultimes
- RDD et produits sous la REP



# Évolution de la génération des matières résiduelles



- Quantité de déchets éliminés (kg/habitant)
- Quantité de matières compostables récupérées par habitant (kg/habitant)
- Quantité de matières recyclables récupérées par habitant (kg/habitant)

Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon Secteurs résidentiel et ICI (Source: Bilans municipaux)



### Lévis, une ville avant-gardiste et performante!

- Ville la plus performante de sa catégorie en 2019 (municipalités de plus de 100 000 habitants)
- Programme de collecte des matières organiques en place depuis plus de 10 ans avec la participation des ICI
- Membre du National Zero Waste Council (seulement 3 villes au Québec)
- Premier programme d'accompagnement de foyers Zéro déchet au Québec



# Plan de gestion des matières résiduelles Pourquoi un PGMR?

- Obligation de la Loi sur la qualité de l'environnement LQE
- Permet de dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles du territoire afin d'identifier les enjeux et les problématiques
- Établit des objectifs de réduction des déchets afin d'améliorer la performance territoriale et d'atteindre les cibles visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la Stratégie de valorisation de la matière organique

### Le PGMR 2021-2027 en résumé

#### 1. Portrait Diagnostique

- 2 entités municipales : Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon
- Année de référence : 2019

#### 2. Plan d'action sur 7 ans

- Objectifs
- Budget
- Échéancier





# Changements de la Loi prévus pour 2025

# Modernisation du système de consigne et de la collecte sélective

- La collecte des matières recyclables ne sera plus la responsabilité des municipalités
- Le poids financier lié au recyclage des matières sera transféré aux entreprises qui les mettent en marché
- Les centres de tri seront pris en charge par un organisme désigné par le gouvernement
- Uniformisation des matières acceptées partout au Québec





# Objectifs gouvernementaux

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles | Plan d'action 2019-2024 Objectifs pour 2023





# Stratégie de valorisation de la matière organique

Instaurer la gestion de la matière organique sur

100%

du territoire - 2025

Recycler ou valoriser

**70%** 

de la matière organique – 2030





Gérer la matière organique dans

100%

des industries, commerces et institutions - 2025

Réduire de

270 000 t.éq CO<sub>2</sub>

les émissions de GES 2030

# Objectifs provinciaux et nos objectifs

	Plan d'action provincial 2019-2024	Notre performance 2019	Nos objectifs
Quantité de déchets générés par habitant par an	525 kg/hab.	408 kg/hab.	2027 : 352 kg 2030 : 260 kg
Taux de récupération des matières recyclables	75 %	66 %	2027 : 75 % 2030 : 100 %
Taux de valorisation des matières organiques	60 %	51 %	2027 : 60 % 2030 : 100 %
Taux de valorisation des résidus de construction	70 %	55 %	2027 : 70 % 2030 : 100 %
Taux de valorisation du béton, de la brique et de l'asphalte	80 %	98 %	100 %

# Élaboration du Plan d'action 2021-2027

Processus de révision

Consultation à l'interne

Proposition d'un projet de PGMR Adoption du projet de PGMR par les conseils de ville

Consultation publique

Modification du PGMR à la lumière des commentaires

Évaluation de la conformité

Adoption du PGMR



#### 1. Information, sensibilisation et éducation

Mener des campagnes de sensibilisation sur les grands thèmes





Faire connaître les changements réglementaires





Développer des outils de communication pour favoriser une Communauté Zéro déchet





#### 2. Réglementation et application

Interdire l'élimination des résidus verts





Augmenter les inspections terrains



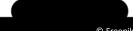


Obliger certaines institutions à recycler et à composter

Analyser la possibilité de bannir les sacs de plastique









#### 3. Installations

Évaluer des alternatives à l'élimination





Optimiser la performance de l'incinérateur



#### 4. Réduction et réemploi

Soutenir les organismes de réemploi





Promouvoir les bonnes pratiques lors des événements





Favoriser les synergies industrielles



Fournir une aide financière aux initiatives de réduction des déchets





#### ressourcerie LÉVIS







#### 5. Matières recyclables

Améliorer la participation des ICI





Améliorer la participation dans les multi-logements





Appuyer les projets de recyclage des plastiques agricoles et industriels









#### 6. Collecte des matières compostables

Améliorer la desserte dans les ICI et les multi-logements





Augmenter la participation dans le secteur résidentiel





Évaluer des nouveaux modes de collecte



Analyser les besoins dans les endroits publics et infrastructures municipales









#### 7. Résidus de construction, rénovation et démolition

Promouvoir les centres de tri auprès des entrepreneurs





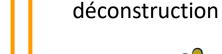
Optimiser l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon





Évaluer la tarification incitative au lieu d'enfouissement







Favoriser la





#### 8. Résidus domestiques dangereux

Mettre en place des collectes sous forme d'écocentres mobiles



Collaborer avec les gestionnaires de REP pour des projets-pilotes





Faire connaître les points de dépôt pour les produits visés par une REP









#### 9. Déchet

Optimiser la fréquence de collecte des déchets



Revoir la tarification





Participer au Comité sur l'avenir de l'élimination





Augmenter la surveillance sur le terrain







#### 10. Corporatif

Poursuivre la mise en œuvre du PGMR Corporatif





Maintenir l'adhésion au National Zero Waste Council



S'impliquer dans l'AOMGMR





Analyser les besoins dans les bâtiments municipaux







#### 11. Suivi

Réaliser une caractérisation des matières éliminées

Assurer la veille des meilleures pratiques





Suivre les indicateurs et publier un bilan annuel





Sonder la satisfaction des citoyennes et des citoyens

# Budget Impact sur la tarification par porte

Territoire	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Lévis	8,4 \$	8,7\$	9,3 \$	9,4 \$	9,0\$	8,7 \$
Saint-Lambert-de-Lauzon	3,0 \$	2,2\$	2,2\$	2,2\$	2,2\$	2,2\$

## Étapes d'adoption du PGMR Prochaines étapes

Consultation publique Mai 2022

Modification du PGMR à la lumière des commentaires Juin 2022 Évaluation de la conformité (120 jours)

Juillet à sept 2022

Adoption du PGMR par règlement

Novembre 2022

### Merci de votre attention À vous la parole!

Vous avez jusqu'au 18 mai 2022 pour nous transmettre vos mémoires ou vos commentaires.

Par voie électronique

Plate-forme de consultation publique https://levisconsulte.ca/

Par la poste

Ville de Lévis - Service des matières résiduelles (Bureau 4) 996, rue de la Concorde Lévis (Québec) G6W 0P8

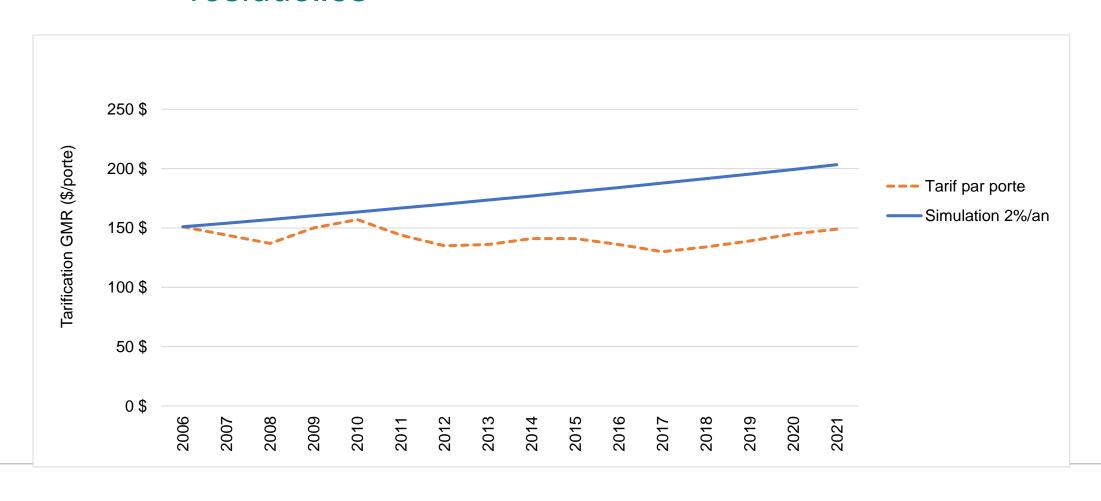


# Informations complémentaires

### Budget Budget additionnel au budget opérationnel (2021)

Axe	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
ISE	201 000 \$	221 000 \$	223 000 \$	226 000 \$	228 000 \$	230 000 \$	1 329 000 \$
Réglementation	70 000 \$	71 000 \$	72 000 \$	73 000 \$	74 000 \$	75 000 \$	435 000 \$
Installations	27 000 \$	-\$	25 000 \$	25 000 \$	-\$	-\$	77 000 \$
Réduction et réemploi	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$	690 000 \$
Récupération des matières recyclables	76 000 \$	90 000 \$	92 000 \$	94 000 \$	96 000 \$	98 000 \$	546 000 \$
Récupération des matières compostables	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$
Récupération des résidus de CRD	<b>-</b> \$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$
Récupération des RDD	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	600 000 \$
Organisation	<b>-</b> \$	10 000 \$	<b>-</b> \$	<b>-</b> \$	<b>-</b> \$	-\$	10 000 \$
Suivi	-\$	-\$	25 000 \$	-\$	-\$	-\$	25 000 \$
Sous-total Lévis	581 000 \$	601 000 \$	646 000 \$	627 000 \$	607 000 \$	612 000 \$	3 674 000 \$
Sous-total Saint-Lambert-de-Lauzon	8 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	36 000 \$
TOTAL	589 000 \$	607 000 \$	652 000 \$	633 000 \$	613 000 \$	618 000 \$	3 712 000 \$

### Budget Évolution de la tarification liée à la gestion des matières résiduelles



AXE 1	AXE 1 - Information, sensibilisation et éducation (ISE)						
		1.1.1	Mettre en place annuellement une équipe consacrée à la sensibilisation en gestion des matières résiduelles				
		1.1.2	Mener au minimum une vaste campagne de sensibilisation annuelle grand public en tenant compte des outils développés et des publics cibles				
1.1	Accroître la sensibilisation sur les grands thèmes en gestion	1.1.3	Présenter des conférences et des ateliers grand public (ex. de thèmes : réduction à la source, ateliers de réparation, parcours verts, etc.)				
	des matières résiduelles	1.1.4	Développer et bonifier des outils de communication dans des secteurs d'activité spécifiques (camps de jour, écoles, restaurants, épiceries, etc.)				
		1.1.5	Développer un protocole de révision en continu du Guide du tri et un mécanisme de communication avec RECYC-QUÉBEC pour coordonner le Guide du tri de la Ville de Lévis avec celui de RECYC-QUÉBEC				
1.2	Appuyer les changements de réglementation par des campagnes d'information adaptées	1.2.1	S'assurer qu'un programme d'ISE est développé et déployé pour chaque modification réglementaire				
1.3	Créer une communauté zéro	1.3.1	Favoriser, appuyer et promouvoir les initiatives citoyennes en lien avec le zéro déchet				
5	déchet	1.3.2	Poursuivre et élargir la portée du programme Virage zéro déchet				

AXE 2	2 – Réglementation et application			
		2.1.1	Interdire l'élimination des résidus verts dès 2021 dans le Règlement RV-2008-08 sur les matières résiduelles	8-14
	Réviser le Règlement RV-2008- 08-14 sur les matières résiduelles afin de le rendre plus efficace pour appuyer les objectifs du PGMR	2.1.2	Établir une tarification incitative et progressive visant à réduire la génération de déchets dans les ICI	<b>₹</b>
2.1		2.1.3	Analyser et présenter des recommandations sur le bannissement des sacs de plastique et d'autres plastiques à usage unique	<b>₹</b>
	appayer les objectifs du l'aiviri	2.1.4	Obliger les institutions qui bénéficient d'une compensation de taxes à récupére les matières recyclables et organiques	er
		2.1.5	Envisager la mise en place d'un règlement pour obliger les gros générateurs de matières organiques à composter	<b>&amp; 2</b>
	Revoir le Règlement RV-2008- 08-14 sur les matières résiduelles pour obliger tout nouveau projet	2.2.1	Définir les exigences de desserte par type de collecte et pour les complexes immobiliers résidentiels et commerciaux	
2.2	de construction à intégrer à son plan d'aménagement la collecte des matières recyclables et organiques	2.2.2	Mettre en place un processus d'inspection et de suivi du règlement pour assure la présence des infrastructures de collecte des matières recyclables et organique dans toutes les résidences	

AXE 3	3 – Installations de traitement des m	natières	résiduelles
		3.1.1	Effectuer une étude de prétraitement des matières avant élimination
3.1	Développer une connaissance des solutions alternatives à l'incinération et à l'enfouissement	3.1.2	Effectuer une veille sur le concept zéro enfouissement et formuler des recommandations à ce sujet
		3.1.3	Examiner les solutions alternatives à l'incinération pour l'élimination des déchets
3.2	Intercepter les matières ayant un potentiel de valorisation	3.2.1	Établir un modèle de suivis auprès des ICI ayant un fort potentiel de valorisation ou de réduction des déchets déjà identifiés sur les lieux d'élimination
3.2	sur les lieux d'élimination	3.2.2	Établir des modalités pour éviter l'enfouissement des résidus de CRD apportés au LET par des particuliers et des entrepreneurs privés
	Optimiser la performance de l'incinérateur	3.3.1	Évaluer la durée de vie de l'incinérateur
3.3		3.3.2	Faire une mise à jour des connaissances sur les technologies disponibles pour capter l'énergie et vérifier si elles sont adaptables aux installations de la Ville
	de i incinerateur	3.3.3	Maintenir le plan d'entretien annuel de l'incinérateur et faire la mise à niveau du système d'épuration des gaz (tour de refroidissement)
		3.4.1	Évaluer l'opportunité de récupérer les résidus de CRD en provenance des ICI dans les écocentres
3.4	Développer l'offre de service	3.4.2	Étudier les solutions pour gérer les CRD provenant des ICI s'il n'est pas possible de les recevoir – en lien avec la mesure 3.4.1
3.4	des écocentres	3.4.3	Comparer différents scénarios de desserte pour l'ouest de la Ville (écocentre, écocentre mobile, quatrième bac, etc.)
		3.4.4	Revoir le mode de fonctionnement et les ententes relatives à la filière de réemploi pour l'écocentre de Lévis

AXE 4	- Réduction et réemploi			
	4.1.1	Favoriser, appuyer et promouvoir les initiatives des organismes en lien avec la réduction à la source des déchets et le réemploi	<b>₹</b>	
4.1	Soutenir les organismes qui  4.1 œuvrent dans le domaine	4.1.2	Évaluer et reconduire s'il y a lieu le financement déjà accordé aux organismes impliqués avec la Ville dans la réduction des déchets et le réemploi	<b>₹</b>
	de la réduction et du réemploi	4.1.3	Favoriser une synergie entre les organismes	<b>₹</b>
		4.1.4	Mettre en place un système de prêt de matériel réutilisable aux organisateurs d'événements	<b>₩</b>
4.2	Mettre en place la vision de réduction et de réemploi avec les autres directions de la Ville et la communiquer aux organisateurs	Produire une fiche d'information sur la réduction des déchets et le réemploi po tous les organisateurs d'événements qui font des demandes de matériel ou de à la Ville pour la tenue de leurs événements (via DVC et DEV)		
		4.2.2	Faire le suivi des bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles (GMR) mises en place lors des événements	<b>₩</b>
		4.3.1	Inventorier et cartographier les entreprises industrielles et les matières générée sur le territoire en vue de développer un programme de synergie industrielle ou d'adhérer à l'un de ces programmes	es
4.3	Appuyer les ICI et les citoyens dans la réduction des déchets	4.3.2	Explorer les programmes de subvention comme « aide aux entreprises », pour le maillage industriel ou la valorisation des matières	<b>₩</b>
		4.3.3	Reconduire le programme de subvention à l'achat de couches lavables	<b>%</b>

AXE !	5 - Matières recyclables		
		5.1.1	S'assurer que les immeubles à logement sont munis d'équipements de collecte et de transfert et en faire le suivi
		5.1.2	S'assurer que les lieux publics sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi
5.1	Améliorer le service et le niveau de participation dans le secteur résidentiel, dans le secteur des ICI	5.1.3	S'assurer que les établissements scolaires sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi
5.1	et dans les lieux publics pour la collecte des matières recyclables	5.1.4	S'assurer que les établissements de santé sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi
		5.1.5	Établir des procédures concrètes pour assurer et optimiser la gestion des matières recyclables à l'Hôtel-Dieu de Lévis
		5.1.6	S'assurer que les ICI sont munis d'équipements de collecte des matières recyclables et en faire le suivi
5.2	Appuyer les entreprises pour la récupération des plastiques et	5.2.1	Répertorier les générateurs de résidus de plastiques agricoles et industriels du territoire ainsi que ceux qui les valorisent
5.2	des rejets industriels recyclables	5.2.2	Évaluer la pertinence et la faisabilité de récupérer les plastiques agricoles et autres plastiques industriels

_				
A	XE 6	- Matières compostables		
	Améliorer le service et le niveau de participation dans le secteur résidentiel, dans le secteur des ICI et dans les lieux publics pour la collecte des matières organiques	6.1.1	S'assurer que toutes les résidences existantes, y compris les multilogements, ont accès à des équipements de collecte pour les matières organiques	
		Améliorer le service et le niveau	6.1.2	Accroître le nombre d'ICI participant à la collecte des matières organiques
		de participation dans le secteur résidentiel, dans le secteur des ICI	6.1.3	Évaluer de nouveaux modes de collecte, comme la collecte en contenant à chargement avant et semi-enfoui
			6.1.4	Faire une analyse des lieux publics où des équipements pour la récupération des matières organiques devraient être installés et procéder à leur installation s'il y a lieu
			6.1.5	Mettre en place les infrastructures pour mieux récupérer les résidus verts générés par les travaux publics

AXE	AXE 7 - Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)						
7.1	Promouvoir la récupération des résidus de CRD	7.1.1	Mettre à jour la fiche d'information sur les centres de tri des résidus de CRD et faire un envoi massif à toutes les entreprises qui génèrent des CRD				
7.2	Optimiser l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon pour	7.2.1	Faire une mise à jour de l'état de l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon, de sa modernisation et de l'augmentation éventuelle des tonnages				
7.2	la récupération des CRD	7.2.2	Développer des scénarios de tarification incitative visant à intercepter les résidus de CRD à l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon avant leur enfouissement				
		7.3.1	Cibler et mettre en place des activités afin de dynamiser et d'entretenir la table de concertation des acteurs du secteur de la CRD				
7.3	Poursuivre la concertation avec les acteurs du secteur des CRD	7.3.2	Trouver un mécanisme pour que les prochains projets de déconstruction menés par la Ville s'inspirent de la démarche entreprise dans le chantier vert de l'usine Gilmour				
		7.3.3	Explorer la possibilité d'obliger la récupération des matériaux lors de travaux de rénovation et de démolition de bâtiments patrimoniaux				

AXE 8	3 – Résidus domestiques dangereux	(RDD)	et produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	
	8.1.1	Valider avec les gestionnaires des programmes de REP leur plan de travail sur le territoire de la Ville de Lévis et le bonifier	<b>₩</b>	
8.1	Appuyer les organismes qui gèrent les programmes de REP	8.1.2	Évaluer la possibilité de participer à des projets pilotes en collaboration avec les programmes à venir	<b>₹</b>
		8.1.3	Faire connaître l'existence des points de dépôt sur le territoire	<b>% &gt;</b>
8.2	Faciliter la récupération des produits sous REP et des RDD pour les citoyens et les ICI	8.2.1	Mettre en place une collecte sous la forme d'un écocentre mobile	<b>%</b>

AXE	AXE 9 - Collecte et élimination des déchets					
9.1	Optimiser les opérations de collecte	9.1.1	Documenter les coûts en continu afin d'améliorer la grille de tarification			
		9.1.2	Optimiser la fréquence des collectes de déchets afin de favoriser la collecte des matières compostables			
		9.1.3	Maintenir une participation active au comité sur l'avenir de l'élimination du LET de Saint-Lambert-de-Lauzon			
		9.1.4	Augmenter le niveau de surveillance des opérations de collecte et des inspections			

ļ	AXE 10 - Corporatif					
		Mettre à jour et poursuivre le déploiement du Plan de gestion des matières résiduelles organisationnel afin qu'il soit un modèle pour les organisations du territoire	10.1.1	Continuer la mise en œuvre du PGMR organisationnel et mettre à jour certaines actions s'il y a lieu		
10.1	0.1		10.1.2	Développer un PGMR organisationnel à la Municipalité de Saint-Lambert- de-Lauzon		
			10.1.3	Intégrer la vision zéro déchet dans la Politique environnementale de la Ville de Lévis		
			10.1.4	S'assurer que la Direction de l'environnement est impliquée dans l'analyse des besoins en équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les installations de la Ville, dans les parcs et dans les espaces publics de la Ville		
		Réseauter et s'inspirer des meilleures pratiques	10.2.1	Maintenir l'adhésion de la Ville au National Zero Waste Council		
10.2	0.2		10.2.2	Conserver l'implication de la Ville au sein de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) et voir la pertinence de s'impliquer dans d'autres organisations		
			10.2.3	Participer aux échanges avec la Table régionale en gestion des matières résiduelles de Chaudière-Appalaches		

AXE 11 - Suivi					
11.1	Approfondir la connaissance de la Ville des grands générateurs du territoire	11.1.1	Mener des audits de performance en GMR dans les plus gros ICI et produire un document d'aide à la bonne gestion des matières résiduelles (ex. : points de dépôt des RDD et/ou entreprises de gestion des RDD)		
		11.1.2	Assurer le suivi des bonnes pratiques et mettre en place une formule de reconnaissance des efforts des ICI		
		11.1.3	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles pour mesurer l'avancement de la performance		
	Rendre publics les résultats de mise en œuvre du PGMR et mesurer la satisfaction des citoyens	11.2.1	Faire deux présentations annuelles de suivi du PGMR à la Commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis et aux représentants du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		
11.2		11.2.2	Publier chaque année le bilan annuel officiel et présenter les résultats à la Commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis et aux représentants du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		
		11.2.3	Participer aux sondages menés par le Bureau de performance organisationnelle et utiliser les résultats des sondages effectués par le Centre de service à la clientèle pour connaître la satisfaction des citoyens et citoyennes quant aux services rendus à la population		
11.3	Faire le suivi du PGMR avec les parties prenantes	11.3.1	Mettre en place un comité de suivi du PGMR et faire deux présentations annuelles de suivi de la mise en œuvre du PGMR		

